

Québec s'entend avec les médecins omnipraticiens et spécialistes

## À quand les procureurs de la Couronne?

Quatre mois après l'adoption d'une loi spéciale, l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales constate l'absence de volonté de régler le dossier

**Montréal, le 20 juin 2011** - L'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP) se réjouit de l'entente intervenue la semaine dernière entre le gouvernement du Québec et les médecins omnipraticiens et spécialistes mais constate l'absence manifeste de volonté de régler le dossier de la Couronne.

"La santé, avec l'éducation et la justice, sont les trois piliers de notre démocratie. Le sous-financement du système de justice, avec moins de 1% du budget de l'État québécois, est une honte. Les procureurs font les frais de cette négligence et les criminels en profitent. Malgré plusieurs déclarations ministérielles, c'est toujours le statu quo et nous interpellons le gouvernement pour que ses paroles soient cohérentes avec ses actions ", a indiqué Me Christian Leblanc, président de l'APPCP.

Toujours sous le coup d'une loi spéciale, la deuxième en cinq ans, les procureurs de la Couronne s'étaient retirés de l'espace public depuis quelques mois pour donner la chance au gouvernement de négocier de bonne foi des améliorations à leurs conditions de travail, comme le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, s'était engagé à le faire à plusieurs reprises.

Mais force est de constater qu'au-delà des déclarations d'intention, rien de nouveau n'a émergé des discussions informelles qui ont eu lieu depuis le retour forcé des procureurs après une grève de 2 semaines en février dernier.

"Ce que nous avons vu, ce sont les même vieilles tactiques utilisées par le Trésor", souligne Me Leblanc. "Ils ont eu le culot de nous aviser que puisque nous avons fait la grève, il ne fallait pas s'attendre à reprendre les négociations dans l'état où elles étaient au moment du conflit. Cette attitude méprisante semble malheureusement toujours de mise au gouvernement", ajoute Me Leblanc.

### **Augmentation de salaire de 25% pour l'adjoint du Directeur**

Alors que le gouvernement clame qu'il n'a pas d'argent pour ramener les salaires des procureurs à la moyenne canadienne, l'APPCP a appris que l'adjoint du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), Me Alain Perreault, s'est récemment vu octroyer une hausse de salaire rétroactive de plus de 25%.

Le décret accordant à Me Perreault cette hausse substantielle a été promulgué en catimini le 29 décembre 2010. Le salaire du gestionnaire est passé de 133,163\$ à 167,141\$ et ses frais de représentation de 2415\$ à 3450\$, le tout rétroactif au 4 novembre 2011.

### **Leçon de SharQc**

Depuis le retour au travail des procureurs, le système de justice, déjà débordé, continue de se détériorer. L'APPCP considère que le récent arrêt des procédures pour 31 membres présumés des Hells Angels constitue un sérieux avertissement au gouvernement Charest.

Déjà, en annonçant sa démission à la veille de l'adoption de la loi spéciale, le procureur en chef du Bureau de lutte au crime organisé (BLACO), Me Claude Chartrand, avait averti le DPCP que le manque de ressources humaines et financières à la Couronne risquait de mettre en péril la tenue du mégaprocès. "Ce n'est pas que le BLACO qui est en péril, avait-il déclaré, mais toute l'institution de la Couronne."

Les faits lui ont donné raison et le système de justice criminelle en sort encore plus affaibli.

En refusant de déclencher une enquête publique sur le milieu de la construction et le financement des partis politiques, le gouvernement donnait la justification suivante : "On veut voir les criminels en prison, pas à la télévision." "Dans l'état actuel de la Couronne, les criminels risquent plus de se retrouver dans leur salon!" conclut Me Leblanc.

Source: APPCP

Renseignements: Marie-Josée Bégin  
514-994-0802

